

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00459 Numéro SIREN : 848 862 165 Nom ou dénomination : SARL A.L.A.T.A.C.C.

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 6861



**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
Société à Responsabilité Limitée A.L.A.T.A.C.C. en
Société par Actions Simplifiée**

SARL FERRE AUDIT ET CONSEILS: Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 178 000 €

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables des pays de la Loire et de la Compagnie des commissaires aux comptes Ouest Atlantique

Centre d'affaires Les Loges Saint-Sylvain d'Anjou – 49480 VERRIERES EN ANJOU

Téléphone : 09 86 62 51 25

E-Mail : pascal.ferre@cabinet-ferre.com

RCS ANGERS N° 879 742 831

A.L.A.T.A.C.C
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 42 rue Ackerman
49400 SAUMUR
848 862 165 RCS ANGERS

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux
comptes sur la transformation de la Société A.L.A.T.A.C.C, Société à
Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision à l'unanimité des associés en date du 16 juin 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS en date du 8 mars 2019 sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Le gérant est Monsieur Arnauld Delacroix, né à PARIS 14ème le 29 mars 1971, de nationalité française, demeurant 42 rue Ackerman à Saumur (49400), époux de Madame Laurence TRAVAGLI, avec laquelle il est marié sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalablement établi à leur union célébrée en la Mairie de VICQ SUR GARTEMPE (VIENNE), en date du 2 août 1997 ; Ledit régime étant inchangé depuis lors ainsi qu'il le déclare expressément.

"La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Le développement et la commercialisation de procédés et de savoir-faire à enjeux écologiques

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 64 608 € au 31 décembre 2022 sur 12 mois contre 48 333 € au 31 décembre 2021 sur une durée identique.

Le résultat d'exploitation s'élève à -941 € à la dernière clôture contre – 4 084 € au 31 décembre 2021. Le résultat net après impôt est de -1058 € en 2022 contre – 4 084 € en 2021;

Enfin, les capitaux propres de la société au 31 décembre 2022 s'élèvent à 19 149 € pour un capital social de 10 000 €.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, je suis en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Enfin, il n'a pas été constaté d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers

Verrières-en-Anjou, le 26 juin 2023



FERRE AUDIT ET CONSEILS

Représentée par Pascal FERRE

Commissaire à la Transformation

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique